

## Calendrier 2018-2019

Regroupement 1		Inter-session	Regroupement 2		Inter-session	Regroupement 3	
Tronc commun	Module spécifique		Une journée de tronc commun et 2 jours de module spécifique			Module spécifique	
12 et 13 novembre 2018	14, 15 et 16 novembre 2018		14, 15 et 16 janvier 2019			25, 26 et 27 mars 2019	
Lieu de formation : Montrouge							

Regroupement 4 sur la 2ème année de formation	12 et 13 novembre 2018
Lieu de formation	ECM - Montrouge

Prise en charge Formiris pour la première année

## Modalités d'inscription

Prendre contact avec Myriam BOUTRUCHE, en charge du suivi administratif du dispositif, de préférence par mail, pour demander une fiche de pré-inscription (à partir d'avril pour la rentrée suivante) : [m-boutruche@enseignement-catholique.fr](mailto:m-boutruche@enseignement-catholique.fr)

L'ECM confirme l'inscription début juillet, et communique aux stagiaires les formalités administratives à remplir.

ecm

[www.ecoledescadresmissionnees.fr](http://www.ecoledescadresmissionnees.fr)



ecm

école des cadres missionnés  
Enseignement catholique



## Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques

### Formation initiale 2018-2019

Cette formation initiale, construite en partenariat CTPN-ECM est qualifiante. Elle est construite sur deux années pour une durée de 87 heures. La première année inclut les 60 heures de formation initiale telles que prévues au BO n°37du 13 octobre 2016. Elle comporte une partie de tronc commun avec l'ensemble des cadres de direction, dont les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques font partie.

### Public accueilli dans le dispositif

La formation proposée s'adresse prioritairement aux Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et technologiques qui sont nouvellement nommés sur cette fonction, et l'exercent effectivement au moment de la formation. Elle peut être ouverte également à ceux qui ont une perspective d'emploi dans un avenir proche.



## 1ère année

Deux modules communs : 2j + 1 j  
Trois modules spécifiques 3j + 2j + 5 j

### Regroupement 1

#### Module commun

- S'approprier le projet éducatif de l'enseignement catholique, et le situer dans le contexte actuel de société
- Les structures des organisations et les formes de management : questionner et analyser l'exercice d'une responsabilité en établissement

#### Module spécifique

##### Identification des missions du DDFPT

- Le cadre des actions du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Approche des différentes missions
- La sécurité dans la mission du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

### Regroupement 2

#### Module commun

- Conduite de projet .

#### Module spécifique

##### Organisation des enseignements technique et professionnel, coordination des équipes d'enseignants

- La communication au service de la coordination des équipes

### Stage pratique

14 heures soit 2 journées-perlées ou groupées– pour s'ouvrir à un autre contexte et à d'autres pratiques.

### Regroupement 3

#### Module spécifique

##### Conseil au chef d'établissement, animation des équipes d'enseignants

- Les outils informatiques au service du DDFPT
- Les projets internationaux
- Gestion financière
- Recrutement des personnels
- Gestion des conflits

## 2ème année

Un module spécifique de 2 jours

### PROJET PROFESSIONNEL VALIDATION DE LA FORMATION

La formation se poursuit sur une seconde année pour la partie relevant spécifiquement d'un contrat de droit privé (OGEC).

Il est nécessaire pour y accéder d'avoir suivi l'intégralité de la première année.

### Regroupement 4

#### Les dispositifs de formation

### Validation de la formation

#### Rédaction d'un rapport d'activités

**Présentation orale** permettant au candidat de présenter et argumenter son parcours professionnel à partir des éléments suivants :

- Rapport d'activités
- Présentation de la mission de droit privé
- Apports du stage pratique
- Evaluation de la formation initiale
- Expression des besoins en formation continue

#### Validation relative à la convention des DDFPT

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques adresse à la Commission paritaire nationale un dossier de demande de validation comprenant :

- une lettre de demande,
- un CV,
- le contrat de travail de droit privé,
- l'attestation de suivi de formation,
- le rapport d'activités et la mission de droit privé
- l'évaluation de la présentation orale